

Mardi 3 octobre 2023

Bretagne / Côtes d'Armor

Résidence secondaire : ces villes contre la surtaxe

Des délais trop courts, des promesses de campagne à tenir... Plusieurs maires des Côtes-d'Armor ont fait le choix de ne pas voter la surtaxe sur les résidences secondaires. Ils expliquent pourquoi.

Surtaxer les résidences secondaires pour résoudre la crise du logement qui frappe de plein fouet les territoires touristiques : c'est l'esprit de la loi de finances 2023 qui a permis à 156 nouvelles communes bretonnes de se prononcer sur la hausse du taux communal sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Dans les Côtes-d'Armor, trente-quatre communes pouvaient ainsi voter une hausse de la fiscalité de leurs résidents secondaires avant le dimanche 1^{er} octobre. Vingt-trois d'entre elles l'ont fait, onze autres ont préféré s'abstenir pour diverses raisons.

À Trégastel, « l'impôt n'est pas une baguette magique »

Sur la côte de Granit rose, sept des huit communes concernées ont ainsi voté une hausse de 20 à 60 % du taux communal lors des derniers conseils municipaux. Une seule d'entre elles n'a pas voté la surtaxe : Trégastel.

Pourtant, avec près de 50 % de résidences secondaires sur son territoire, la commune de 2 400 habitants aurait pu bénéficier de recettes inespérées : « Mais lors des dernières élections, je m'étais engagé à ne pas hausser la fiscalité, justifie le maire, Xavier Martin. D'autant plus que la base foncière, déterminée par l'État, va déjà augmenter de 7,1 % en 2024, ce qui représentera un produit supplémentaire pour les communes concernées. »

Pour Xavier Martin, une surtaxe « de quelques centaines d'euros par foyer fiscal » ne fera pas basculer des biens vers la location à l'année : « Ça peut être une rentrée d'argent pour les communes, mais dans ce cas-là, il faut le dire clairement. Je ne pense pas que l'impôt soit une baguette magique pour faire accélérer les projets communaux. Certes, ça freinera certains de nos chantiers, mais c'est un choix politique que j'assume. »



Trégastel, qui possède 50 % de résidences secondaires, a choisi de ne pas majorer le taux de la taxe d'habitation.

(PHOTO : ARCHIVES DAVID ADEMAS, OUEST-FRANCE)

À Erquy, « on se laisse le temps de réfléchir »

« Cela ajoute encore des taxes », constate également Henri Labbé, le maire d'Erquy. Lui aussi, lorsqu'il a été élu avec son équipe en 2020, « ne voulait pas augmenter la fiscalité ». Alors pour cette hausse de la taxe sur les résidences secondaires, il veut « prendre le temps de travailler avec son équipe ». Il se laisse un an « pour réfléchir ».

D'autant que le maire d'Erquy a d'autres perspectives. Pour lui, il est plutôt question de tourisme « pour lequel il a une vision sur le long terme ». Il souhaiterait travailler sur l'allongement de la saison touristique de mars à novembre, ou encore, le

contrôle des locations meublées type Airbnb.

Une majorité de « non » du côté de Dinan

Dans le territoire de Dinan, huit communes sur treize ont dit « non » à une augmentation de la taxe d'habitation en 2024 pour les résidences secondaires. Le « manque de temps » pour l'application de cette hausse est souvent évoqué.

« On envisage de le faire mais on a été pris de court », indique le maire de Pleudihen-sur-Rance, David Boixière. « Mais en commission finances, on avait acté le principe qu'on fera bouger les choses, nuance-t-il. On le fera pour se montrer

solidaires des communes touchées et qui ont pris la décision de le faire. »

D'autres édiles soulignent également une crainte : « Nous avons appris que cela pourrait engendrer une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Les services fiscaux ne savent pas nous faire de simulation fiable pour le moment : nous attendrons donc l'an prochain pour aviser », renchérit le maire de Saint-Jacut-de-la-Mer, Jean-Luc Pitthois. L'heure est pour l'instant à la prudence et aux calculs...

Victor GUILLAUD-LUCET,
Thibault BURBAN
et Anne-Lyse RENAULT.